

SYNTHÈSE DU

Plan d'action parlementaire pour un Monde sans armes nucléaires

2017–2020

Le Plan d'action parlementaire pour un monde sans armes nucléaires décrit les mesures que peuvent prendre les parlements et les parlementaires pour réduire les menaces nucléaires, interdire les armes nucléaires, éliminer progressivement la politique de dissuasion nucléaire et instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Plan a été élaboré par le réseau des *Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire (PNND)* en consultation avec l'*Union interparlementaire (UIP)*.

Le Plan prend en considération les différents problèmes de sécurité des États dotés d'armes nucléaires, des États alliés et des États non dotés ; ainsi que les questions portant sur la sécurité humaine et mondiale. Il décrit une série d'actions complémentaires et fournit un certain nombre d'exemples de mesures déjà réalisées. Les parlements et les parlementaires peuvent choisir celles qui lui semblent les plus appropriées et les plus efficaces dans leur environnement sécuritaire.

Le plan s'inspire des rapports et des résolutions sur le désarmement nucléaire adoptés par l'Union interparlementaire en 2009 et en 2014, ainsi que sur la base d'une série de consultations menées par le PNND dans les principales capitales et les Nations Unies en 2016-2017. Le plan complète également le manuel des parlementaires, co-publié en 2012 par l'UIP et le PNND, sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires.

LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES

Les parlementaires et les parlements jouent un rôle clé dans le succès des efforts de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Les parlements soutiennent la mise en œuvre des traités et des accords mondiaux contribuant à l'état de droit et assure ainsi la promotion du respect des engagements.

Ils adoptent une législation qui accroît la transparence et la responsabilité, renforçant ainsi la confiance, facilitant la vérification et créant des conditions propices à la poursuite du désarmement.

Lettre à chaque parlement de M. **Ban Ki-moon**,
Secrétaire général des Nations unies. Mars 2010.

EXEMPLES D' ACTIONS PARLEMENTAIRES

- Déposer des résolutions, des motions et des lois qui seront adoptées par le parlement ;
- Demander des informations budgétaires dans les États dotés d'armes nucléaires concernant leurs programmes d'armement nucléaire ;
- Des décisions budgétaires dans tous les parlements concernant le soutien aux traités, aux mécanismes et initiatives de non-prolifération et de désarmement nucléaire ;
- Déposer des questions, réaliser des auditions et des débats au parlement ;
- La commémoration de jours anniversaire liés aux armes nucléaires ;
- Participation à des auditions, des débats et à des groupes spéciaux dans des instances interparlementaires, notamment l'Union interparlementaire, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire de la Communauté des États indépendants ;
- Participation aux délégations gouvernementales aux sessions de l'ONU, aux négociations de traités et aux conférences et de mise en œuvre des traités (comme les conférences d'examen du TNP) ;
- Signature de lettres et de déclarations conjointes avec d'autres parlementaires à l'échelle mondiale ou régionale ;
- Participation à des événements conjoints avec des groupes de la société civile ;
- Promotion des actions sur le désarmement nucléaire à travers les médias sociaux.

Synthèse des actions parlementaires

1. La Revue de posture nucléaire

Les parlementaires des États dotés d'armes nucléaires et des États participant à une alliance nucléaire (comme l'OTAN) peuvent influencer positivement l'écriture et la mise en œuvre d'une Revue de posture nucléaire en faisant de la réduction de la menace nucléaire et du désarmement des priorités à inscrire. Ils peuvent le faire à travers des débats parlementaires, des déclarations conjointes et des événements publics.

2. Le Processus d'examen du Traité de non prolifération nucléaire (TNP)

Les parlementaires peuvent jouer un rôle important pour soutenir les conférences d'examen du TNP en favorisant la mise en œuvre des mesures convenus en 1995, 2000 et 2010. Les parlementaires peuvent également participer comme observateurs aux conférences d'Examen du TNP comme à ces réunions préparatoires annuelles.

3. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

Les parlementaires des États qui signent le traité peuvent agir pour assurer l'adoption de mesures d'application nationales fortes, y compris des mesures qui vont au-delà des exigences du traité d'interdiction, comme les interdictions de transit et de financement des armes nucléaires. Les parlementaires des États qui n'ont pas signé le traité peuvent encourager leurs gouvernements à le faire.

4. La conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire

Les parlementaires peuvent contribuer à la réussite de la Conférence de haut niveau des Nations Unies (mai 2018) en encourageant leurs gouvernements à être présent au plus haut niveau, en initiant des débats et des résolutions parlementaires et en promouvant les mesures clés qui pourraient être adoptées au sein de cette conférence.

5. Les essais nucléaires

Les parlementaires des États qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) doivent encourager leur parlement à le faire. Les parlementaires peuvent également veiller à ce que l'Organisation en charge de ce traité (OTICE) dispose de ressources suffisantes pour mener à bien ses tâches de vérification et organiser des manifestations commémoratives à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires pour promouvoir ce traité et la fin des essais nucléaires dans le monde.

6. La réduction du risque nucléaire

Les parlementaires peuvent agir pour réduire la disponibilité opérationnelle des arsenaux nucléaires, augmenter le temps de décision pré-sentielle dans toute crise nucléaire, exiger l'approbation parlementaire pour l'utilisation des systèmes d'armes nucléaires et établir des mesures de gestion de crise et de confiance entre les États armés.

7. La réduction des stocks d'armes nucléaires

Les parlementaires des États dotés d'armes nucléaires peuvent promouvoir des réductions unilatérales, des négociations bilatérales entre la Russie et les États-Unis sur la réduction des stocks et des négociations entre membre du P5 pour mettre en œuvre l'engagement du Traité de non prolifération nucléaire qui appelle à réduire rapidement les stocks d'armes nucléaires.

8. Éliminer la dissuasion nucléaire des doctrines de sécurité

Les parlementaires des États dotés d'arme nucléaire et des États alliés peuvent promouvoir l'arrêt de la dissuasion nucléaire dans leur doctrine de sécurité, notamment en mettant en évidence des moyens et des mécanismes alternatifs pour résoudre les conflits et maintenir la sécurité.

9. La création de zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN)

Les parlementaires peuvent soutenir la création d'une zone au Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et explorer les possibilités d'établir des ZEAN en Asie du Nord-Est, en Europe et dans l'Arctique.

10. Négociation d'une convention, d'un accord-cadre et / ou d'un ensemble d'accords sur les armes nucléaires

Les parlementaires peuvent promouvoir des négociations pour une convention sur les armes nucléaires (ou un ensemble d'accords) dans leurs parlements, dans des forums interparlementaires et approuver des déclarations conjointes telles que « Un monde sans armes nucléaires : notre bien commun » promue par le Kazakhstan. Les parlementaires peuvent appeler les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés d'adopter un accord-cadre lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire de 2018.

11. Les dépenses budgétaires liées aux armes nucléaires

Les parlementaires des États dotés d'armes nucléaires peuvent agir pour réduire les budgets attribués à la politique de dissuasion nucléaire. Les parlementaires dans les États non nucléaires peuvent agir pour demander que les fonds publics et les banques arrêtent leur investissement réalisés dans des sociétés fabriquant des systèmes d'armes nucléaires.

12. Le contrôle des armes conventionnelles

Les parlementaires sont encouragés à évaluer et faire avancer les idées et les propositions de mesures de désarmement conventionnel présentées dans la proposition en cinq points du Secrétaire général des Nations Unies sur le désarmement nucléaire et dans le Concept stratégique pour l'élimination des armes et lutter contre leur prolifération.

13. Éducation et promotion du public

Les parlements et les parlementaires sont encouragés à commémorer les dates clés du désarmement nucléaire, notamment les anniversaires des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki (6 et 9 août), la Journée internationale des Nations Unies contre les essais nucléaires (29 août) et la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination totale des armes nucléaires (26 septembre).

14. Le rôle des Nations Unies

Les parlementaires sont encouragés à utiliser la plate-forme créée par l'ONG UNFOLD ZERO qui met en lumière les initiatives de l'ONU en matière de désarmement nucléaire et qui apporte des informations sur la manière dont les parlementaires et la société civile peuvent être impliqués.